

Compte rendu de la Commission Administrative Paritaire Locale du jeudi 10 juillet 2014.**Élaboration du mouvement local au 1^{er} septembre 2014.**

Par courriel du 12 juin 2014, la note DDFIP 83-2014 du 10 juin a été diffusée aux inspecteurs afin d'établir les fiches de vœux pour le mouvement local. Le retour des fiches au service du personnel était fixée au 23 juin 2014. Suite au projet national, 3 inspecteurs quittent le département de la Manche.

Postes vacants ouverts au mouvement local	Nombre
PCE Avranches	1
BDV Cherbourg	1
PCE Cherbourg	1
SIP-SIE Coutances (SIE)	1
1ere BDV Saint Lô	2
PCE Saint Lô	1
Trésorerie Saint Lô	1

Un poste est vacant au SIP-SIE de Valognes suite au mouvement national. Mais en l'absence d'arrivée sur la RAN et la mission structure au même mouvement. Il n'y a pas de mouvement local possible, hors mesure de gestion.

Suite aux règles de gestion en vigueur depuis 2013, afin d'obtenir une affectation locale sur un service au 1^{er} septembre 2014, les inspecteurs non comptables ayant participé au mouvement national ont, dans un premier temps, formulé une demande à l'intérieur de la résidence d'affectation nationale (RAN) et de la mission structure obtenues. Les demandes sont le cas échéant classées sur la base du critère de l'ancienneté. Dans le cadre de ce mouvement « technique », les demandes formulées ont été satisfaites lorsque les postes étaient vacants.

Concernant le détail des mouvements :

Désormais pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le secrétaire Départemental FO DGFIP ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.

FO, CFDT : pour . Solidaires: contre

Par ailleurs, au niveau des affectations qui relèvent du niveau national :

Une affectation comme comptable du CFP Marigny .

Une affectation comme Huissier des Finances Publiques (création d'un 3eme emploi au 1er septembre 2014 suite au TAGERFIP 2014) . La prise de fonctions devrait intervenir au 1er janvier 2015 après formation avec comme zone d'intervention le sud Manche. Le directeur a rappelé qu'il devra être alimenté en actes . A défaut, il s'agira d'aider au recouvrement forcé.

Pour mémoire et conformément à la note RH du 28 mai 2013, les mesures de gestion (affectation des ALD sans résidence, EDRA et inspecteurs nommés en direction) ne participent pas au mouvement local. Leur affectation n'est donc pas soumise à approbation de la CAPL.

✓ **Mesures de gestion** (remises en séance)

concernent les ALD Manche, ALD Saint Lô, EDRA Manche , détachement . Puis au niveau de la direction.

Désormais pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le secrétaire Départemental FO DGFIP ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.

Questions diverses :

Nous avons demandé des précisions sur la journée d'accueil 2014 (date/ modalités). Elle aura lieu le lundi 1er septembre de 9h à 12H contre la journée précédemment (Présentation de la direction pendant 1h30 contre la matinée précédemment. Puis présentation des services sociaux, mutuelles, OS sur le restant de la matinée contre l'après midi précédemment).

Suite à la publication sur l'intranet national d'une actualité sur la refonte des régimes indemnitaires, nous avons demandé si la direction disposait d'autres précisions que celles mentionnées sur ULYSSE.

Il nous a été indiqué que la direction avait travaillé sur les paies des agents B et C mais qu'à ce jour, elle n'avait pas d'éléments concernant la paye des catégories A et A+.

La refonte des régimes indemnitaires devrait être évoquée lors d'un prochain CTL .